

au Sénat le texte d'une lettre, écrite le 13 juillet 1939, par Sa Majesté le roi George VI. Elle est ainsi conçue :

Palais de Buckingham,
le 13 juillet 1939.

Mon cher premier ministre,

Depuis mon retour en Angleterre, j'ai consacré tout mon temps à la besogne accumulée durant mon absence. Je crains que vous ne vous soyez trouvé dans le même cas depuis que vous êtes rentré à Ottawa.

Mais je ne veux pas tarder davantage à vous exprimer comme je vous suis reconnaissant, ainsi qu'à vos collègues de mon Gouvernement du Canada, du soin et de la prévoyance que vous avez apportés aux préparatifs de mon récent voyage. La reine et moi nous rendons compte des lourdes responsabilités qu'une telle visite impose aux ministres et nous apprécions hautement la façon dont on s'est acquitté de ces fonctions. Il faut attribuer en très grande partie le succès incontestable de l'événement à l'habileté qui a caractérisé l'élaboration des plans. Bien que le voyage, vu le temps à notre disposition, ne pouvait qu'être harassant, nous avons constaté, du début à la fin, qu'on avait accordé toute la considération possible à notre sécurité et à notre confort.

Ce fut pour moi une source de grande satisfaction que d'entrer en relations, en diverses occasions, avec tant de mes ministres canadiens, et j'ai conscience que ma connaissance du pays en général s'est considérablement accrue par suite des conversations que j'ai alors eues avec eux.

Je vous suis particulièrement reconnaissant des avis et de l'appui si utiles que vous m'avez donnés pendant que vous m'accompagniez. Dois-je ajouter que j'ai trouvé fort précieuse votre expérience consommée des affaires canadiennes?

Le vase d'or, que vous a offert le Gouvernement canadien, est arrivé ici sans encombre. Je serais heureux, quand s'en présentera une occasion favorable, que vous fassiez part à vos collègues des remerciements fort cordiaux de la reine et de moi-même pour ce cadeau qui, à part la beauté du dessin et de l'exécution, constitue un agréable souvenir de notre long voyage.

Avant la fin de l'été, je l'espère, il vous sera possible de prendre un véritable repos, car vous venez de passer une année particulièrement occupée et ardue. Je vous souhaite très sincèrement d'agréables vacances.

Croyez-moi,

Très cordialement à vous,
Georges R.I.

Le très honorable
W. L. Mackenzie King, LL.D.,
premier ministre du Canada.

J'estime que les membres du Parlement, ont écouté avec plaisir la lecture de cette lettre de Sa Majesté.

COMITE DES ORDRES PERMANENTS

L'honorable M. DANDURAND propose :

Que tous les sénateurs présents pendant cette session composent un comité pour prendre en considération les us et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

La motion est adoptée.

L'hon. M. DANDURAND.

PRELIMINAIRES DE LA GUERRE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable RAOUL DANDURAND: Je demande à déposer sur le bureau des exemplaires en anglais et en français de documents relatifs aux préliminaires de la guerre, septembre 1939. Des exemplaires de ces documents seront distribués cet après-midi. Je désire également déposer des exemplaires des décrets d'urgence adoptés par le Conseil depuis le 25 août 1939.

Le très honorable ARTHUR MEIGHEN: Honorables sénateurs, je désire parler des deux séries de documents déposées sur le bureau par l'honorable leader du Gouvernement, et qui sont d'une extrême conséquence pour nous. Si je l'ai bien compris, la première série comprend la correspondance échangée avec le gouvernement britannique—et peut-être aussi d'autres documents—touchant le sujet traité dans le discours du Trône, savoir, la crise actuelle. La deuxième est ce que l'honorable leader a appelé des décrets d'urgence. En ce qui concerne la première, avant que j'aie l'occasion de l'examiner, je désire demander si elle comprend toute cette correspondance et si elle contient un résumé des communications téléphoniques qui ont pu avoir lieu, y compris celles avec le haut commissaire canadien à Londres.

Quant à la deuxième série, j'ai été étonné de la quantité de documents soumis comme décrets d'urgence. Il m'a semblé qu'il y en avait presque un millier. L'honorable leader de la Chambre veut-il expliquer au juste, de quelle manière, ce que signifie l'expression décrets d'urgence? Si tous sont des décrets d'urgence, le mot "urgence" doit avoir une assez grande portée.

L'honorable M. DANDURAND: Je n'ai pas eu l'occasion d'examiner tous ces arrêtés ministériels. Mon très honorable ami, en les parcourant, se rendra compte des importantes activités du conseil depuis quelques jours. De même que mon très honorable ami, je vais étudier ces décrets et voir s'ils ont trait exclusivement à la situation d'urgence.

Le très honorable M. MEIGHEN: C'est-à-dire, s'ils concernent absolument la présente crise en Europe?

L'honorable M. DANDURAND: Oui.

Le très honorable M. MEIGHEN: Quant à la première série de documents...

L'honorable M. DANDURAND: Je ne suis pas en mesure de répondre maintenant à la question de mon très honorable ami sur ce sujet. L'examen de ces documents lui fournira peut-être la réponse désirée. S'il le veut, je les examinerai avec lui.